Conseil municipal du 11 avril 2024

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE MONS EN BARŒUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

---ooOoo---

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni dans la salle de la Briqueterie à l'éco-parc du Barœul, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

1/1 – Reprise anticipée et affectation des résultats estimés de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
1/2 – Adoption du Budget Primitif 2024 – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
1/3 – Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2024
1/4 – Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Gestion du patrimoine locatif

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

2/1 – Validation de la programmation 2024 du Contrat de Ville

3 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3/1 – Cession de foncier communal dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé 40-42 rue Faidherbe – Parcelle AK74p

5 – PERSONNEL

5/1 – Création d'emplois au tableau des effectifs

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution des subventions annuelles 2024 aux associations culturelles, éducatives et caritatives
8/2 – Attribution des subventions annuelles 2024 aux associations sportives

PV du CM du 11 avril 2024 - signé et adopté

Newsletter
M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 12.29 Mo
Téléchargement [1]

ADOPTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 059-215904103-20240411-11042024_1_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

1/1 – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS ESTIMÉS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et du compte de gestion, ou du compte financier unique.

Toutefois, l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, s'il est possible d'estimer ces résultats à l'issue de la journée complémentaire, le conseil municipal peut procéder à la reprise anticipée des résultats au titre de l'exercice clos avant l'adoption du Compte Administratif.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au Budget Primitif 2024. Si le compte administratif vient à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal doit procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

La reprise anticipée des résultats estimés 2023 se décompose de la façon suivante :

A – BUDGET PRINCIPAL

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	28 259 234,28
Dépenses de fonctionnement	24 321 654,49
Résultat de fonctionnement 2023	3 937 579,79
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 977 064,19
Résultat de fonctionnement à affecter	**7 914 643,98**

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	3 320 432,04
Dépenses d'investissement (hors reports)	6 763 737,31
Résultat d'investissement 2023	- 3 443 305,27
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 697 153,04
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 136 605,68
Résultat d'investissement à affecter (hors reports)	**- 1 882 757,91**
Solde des reports d'investissement 2023	- 2 009 108,25
Besoin en financement de la section d'investissement 2023	**- 3 891 866,16**

Résultat de fonctionnement à affecter	**7 914 643,98**
Besoin en financement de la section d'investissement 2023	**3 891 866,16**
Excédent de fonctionnement (au compte 002)	**4 022 777,82**

Poids : 11.47 Mo
Téléchargement [2]

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2024

N° D'ORDRE	N° DE LA DELIBERATION	INTITULE	Approuvée / Rejetée
1	1/1	Reprise anticipée et affectation des résultats estimés de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 - Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif	Approuvée
2	1/2	Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif	Approuvée
3	1/3	Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2024	Approuvée
4	1/4	Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Gestion du patrimoine locatif	Approuvée
5	2/1	Validation de la programmation 2024 du Contrat de Ville	Approuvée
6	3/1	Cession de foncier communal dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé 40-42 rue Faidherbe - Parcelle AK74p	Approuvée
7	5/1	Création d'emplois au tableau des effectifs	Approuvée
8	8/1	Attribution des subventions annuelles 2024 aux associations culturelles, éducatives et caritatives	Approuvée
9	8/2	Attribution des subventions annuelles 2024 aux associations sportives	Approuvée
10	9/1	Attribution des subventions annuelles 2024 dans le cadre de projets ou équipements culturels	Approuvée
11	15	Information du CM - Décisions	

Newsletter
M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 49.47 Ko
Téléchargement [3]

Une séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 11 avril à 19h.

Mons en Barœul

Le 2 avril 2024

N/Réf. - RE/FV

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 19 heures, salle de la Briqueterie à l'éco-parc du Barœul (accès par le 9 rue du Barœul), afin de délibérer sur l'ordre du jour que vous voudrez bien trouver ci-joint.

Je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

MAIRIE DE MONS-EN-BARŒUL – NORD –

Rudy ELEGEEST
Maire de Mons en Barœul
Conseiller au bureau
de la Métropole Européenne de Lille

Hôtel de Ville
27 avenue Robert Schuman
CS70370
59370 Mons en Barœul
03 20 61 78 90
mairie@ville-mons-en-baroeul.fr

Conseil municipal du 11/04/2024 - ODJ et projets de délibérations

Poids : 7.56 Mo
Téléchargement [4]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 25/06/2024 - 15:01): https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/institution/seances-du-conseil-municipal/seance-du-11-avril-2024

Liens
[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/pv_du_cm_du_11_avril_2024_-_signe_et_adopte.pdf
[2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/cm_deliberations_-_combine.pdf
[3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/liste_des_deliberations_table_des_matieres_6.pdf
[4] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/cm_meb_20240411.pdf